

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation
06 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation
07 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le treize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Gérard FAUCONNET, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURougANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Monique THILLY, Patrick VANET.

Absents : Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Dominique DETERM, Sandrine LE GUERN par Sophie MARTIN, Dominique STEVENOT par Sylvie LEMERE.

Madame Sophie MARTIN a été nommée secrétaire

Objet : **CONVENTION D'OCCUPATION POUR L'UTILISATION D'UNE EMPRISE JOUXTANT LE TERRAIN D'ÉVOLUTION SPORTIF**

N° de délibération : **2015_11_13_06**

Rapporteur : **Dominique DETERM**

Considérant que le projet de pôle aquatique communautaire a entraîné la suppression du terrain d'évolution du collège Louis Grignon,

Considérant la nécessité de permettre l'exercice d'activités sportives pour les collégiens,

Considérant qu'il est nécessaire de maintenir une circulation des engins agricoles dans ce secteur,

Vu les délibérations des 17 octobre et 5 décembre 2014, où l'assemblée Départementale s'est prononcée favorablement sur l'acquisition d'un terrain situé en périphérie du Collège Louis Grignon à Fagnières cadastrée YK46 sis Le Champ Renard.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, en qualité de représentant de la commune de Fagnières, à signer et parapher avec le Conseil départemental la convention d'occupation, ci-jointe, pour l'utilisation d'une emprise de terrain jouxtant le terrain d'évolution sportive de plein air du collège Louis Grignon (terrain cadastré YK46 sis le Champ Renard à FAGNIERES) permettant le maintien d'une circulation des engins agricoles.

Résultat du vote :

- Voix pour : 23
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX
